

ÉCHOTORPES

Bulletin d'information de la commune de Torpes

AVRIL 2022

Enfin la vie reprend un cours normal. Pas d'excès d'optimisme néanmoins. Il semblerait que l'épidémie n'ait pas dit son dernier mot !

La cérémonie du 8 mai devrait pouvoir se tenir ainsi que la fête de la musique, le 25 juin.

Le budget primitif a été voté. Il est présenté au verso. Nos marges

de manœuvre s'amenuisent. Nous concentrons nos ressources sur le projet SP/chaufferie.

Une nouvelle association «Les entrepreneurs locaux» a vu le jour. Nous lui souhaitons pleine réussite. L'article ci-dessous nous la présente.

Une nouvelle édition de la course de la Grapille est sur les rails.

Pour celles et ceux qui souhaitent s'y investir : latorpesienne@gmail.com.

Les Entrepreneurs Locaux

Cette association nouvellement créée se donne pour objectif de regrouper les entrepreneurs des villages de Torpes et Boussières afin de valoriser les activités économiques locales. Elle souhaite entreprendre toutes actions valorisant les villages et favorisant les échanges commerciaux en local.

Quelques idées ont déjà été évoquées : développement de la signalétique, actions de communication via les réseaux sociaux et les médias, opérations portes ouvertes, animations, etc.

Les entrepreneurs qui le souhaitent sont invités à les rejoindre.

Contact : Christelle Bergier, coiffeuse à Torpes, Secrétaire.
lesentrepreneurslocaux@gmail.com

Décorations de Noël

Bien que nous ne soyons qu'au printemps, une réflexion sur les décorations de Noël prochain est engagée.

Une réunion d'information et de préparation se déroulera **le 26 avril à 18h30 à la mairie**.

Avis aux personnes intéressées porteuses de bonnes idées pour rendre notre village plus festif en cette période de fin d'année.

Contact : Mathias Mairey

HISTOIRE DE PAIN

À la fin du siècle dernier, la commune avait été alertée par les services de contrôle sanitaire que les locaux de la boulangerie installés à l'époque rue du Centre n'étaient plus conformes aux normes pour ce type d'établissement.

Ils ne se prêtaient guère à une mise aux normes conforme aux réglementations en vigueur. Le matériel était ancien, le four notamment.

De plus, le projet de création de déviation du centre du village qui était engagé allait isoler le commerce des flux de circulation. Les stationnements réduits constituaient aussi un réel handicap.

La construction d'un nouveau bâtiment s'imposait. Mais le montant des investissements à réaliser, rapporté aux possibilités financières dégagées par le commerce, ne le permettait pas.

Le conseil municipal a alors décidé à l'unanimité, en décembre 2001, qu'il se devait de maintenir ce commerce au village et de prendre en charge la construction d'une nouvelle boulangerie : laboratoire, magasin et logement.

Les perspectives d'accroissement de la population (lotissement de la Corvée ainsi que les zones constructibles « Au Chaseaux » et « A La Cry ») laissent penser que le développement du village ira de paire avec le développement du commerce et permettront à l'artisan de racheter le bâtiment au bout de quelques années.

Hommage

Robert Gruber nous a quitté au début de l'année à l'aube de son centième anniversaire. Doyen du village, c'était une figure de par son parcours : instituteur de 1960 à 1979, élu conseiller municipal en 1965 puis maire de 1971 à 1989. Parmi les principales réalisations sous ses mandats de maire, citons le lotissement des Vignottes, les constructions de la salle polyvalente, de la station d'épuration de Trébillet. Il a également initié la restructuration du réseau d'eaux usées du village.

Or, l'augmentation très nette de la population n'a pas eu l'effet escompté en terme d'augmentation du chiffre d'affaire du commerce. La typologie des nouveaux habitants, l'évolution des pratiques d'achat, la personnalité du commerçant de l'époque ont rendu impossible le scénario de revente des bâtiments.

Depuis, les artisans se sont succédés sans que cette possibilité puisse se concrétiser.

À une époque où les circuits courts et les commerces de proximité sont plébiscités, on ne peut qu'espérer que les conditions à la pérennisation de la boulangerie s'améliorent.

ASSOCIATION
LATORPESIANNE

Nettoyage de printemps à Torpes



Samedi 30 avril

RDV devant la mairie vers 9h30



Prévoir si possible gants, seau et chasuble fluo sécurité.
Les sacs poubelles seront fournis, des gants et chasubles seront à disposition.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la collecte.

Des débris de toutes sortes souillent les abords de nos routes.
Préservez notre environnement en agissant rapidement.
latorpesienne@gmail.com

BUDGET 2022

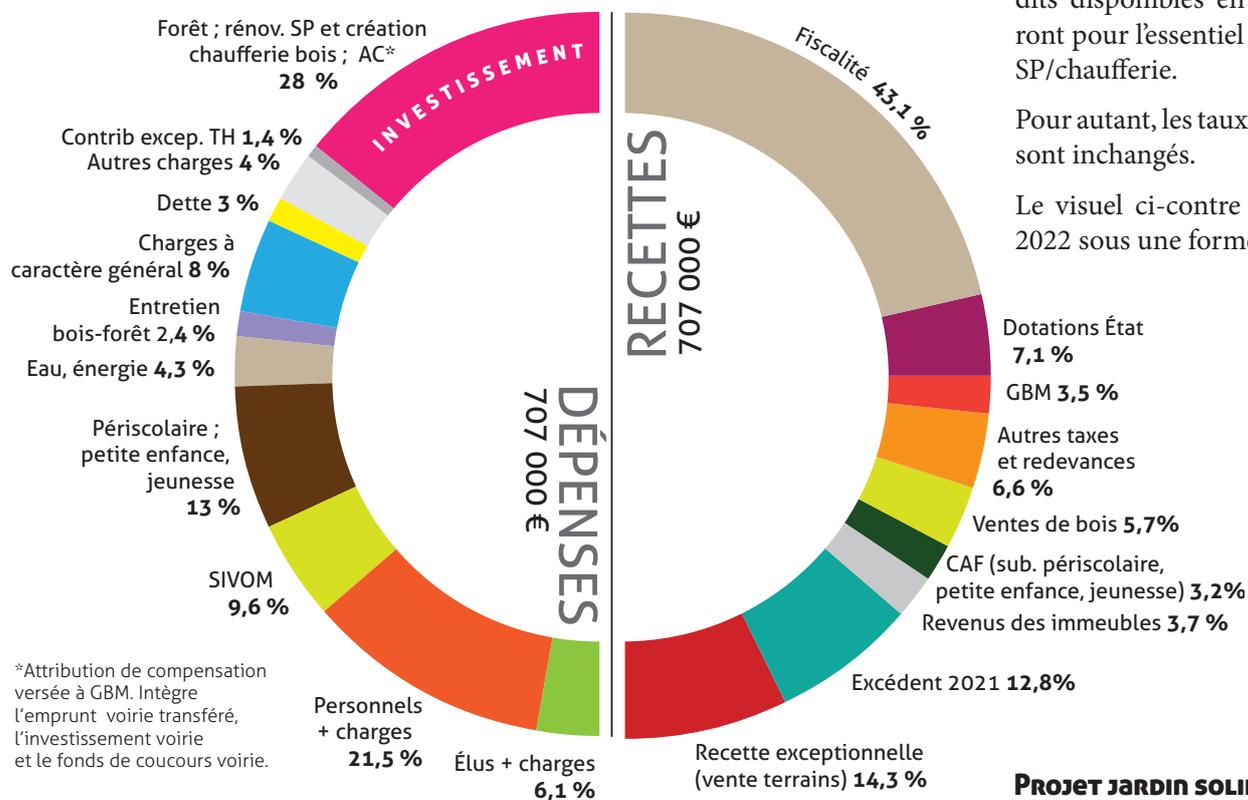
Les résultats de l'exercice précédent limitent la capacité d'autofinancement. La recette exceptionnelle correspondant à la vente de foncier par la commune représente environ 100 000 €. Autre recette exceptionnelle, la taxe sur les terrains rendus constructibles par le nouveau PLU (un peu moins de 10 000 €).

L'augmentation des bases fiscales inscrite dans le Plan de Finances de l'État (+3.4%) compense l'inflation observée et une petite partie des surcoûts liés aux énergies. Côté dépenses, la « pénalité » due suite à la suppression de l'encaissement par la commune de la taxe d'habitation annoncée à hauteur de 8

700 € a été notifiée à 9 900 €. Les dotations de l'État sont à nouveau en baisse de 5000 €. Le coût des énergies, et notamment du gaz -budgété à hauteur de 14 000 € au BP 2021 pour une dépense réelle de 21 000 €- est une source d'inquiétude. Ce qui justifie pleinement le projet de chaufferie bois. Ainsi, les crédits disponibles en investissement seront pour l'essentiel consacrés au projet SP/chaufferie.

Pour autant, les taux des impôts fonciers sont inchangés.

Le visuel ci-contre présente le budget 2022 sous une forme simplifiée.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2022

Sont concernés les enfants qui auront trois ans à la rentrée ou en provenance d'une autre école. Déposer en mairie (ou par courriel) jusqu'au 20 mai les photocopies du livret de famille, du carnet de vaccinations, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'école où est scolarisé l'enfant. Après avoir reçu le certificat de scolarité délivré par la mairie, prendre RDV avec la directrice de l'école.

Secrétariat de mairie :

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9 - 12 h • Mardi : 14 - 17 h
• Jeudi : 14 h - 17 h

PERMANENCE URBANISME

Le JEUDI UNIQUEMENT 14h30 - 17 h30

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30 ou sur RDV
Samedi matin sur RDV.

BACS GRIS ET JAUNES : RESPONSABILITÉ

Une question nous a été récemment posée par une administrée relative à la responsabilité des bacs jaunes et gris lorsqu'ils sont en bordure de la voie publique, avant ou après la collecte.

Les services de Grand Besançon Métropole qui assurent les collectes nous ont apporté une réponse très claire : ces bacs sont sous la responsabilité des usagers, sauf les jours de collecte.

Ainsi, de 19 heures la veille de collecte à 19 heures, jour de collecte, ceux-ci sont sous la responsabilité de GBM.

Il est donc important de ne pas laisser sortir ces bacs au-delà de ce jour là. Outre l'aspect peu esthétique qu'ils donnent à nos rues, ils peuvent présenter un danger pour la circulation. En effet, on a vu récemment que les vents violents avaient renversé des bacs, certains empiétant sur la voirie, ce qui présentait un danger. Ces faits se déroulant le lendemain de la collecte, ce sont les responsabilités des usagers qui auraient été recherchées en cas d'accident.

PROJET JARDIN SOLIDAIRE

L'idée est de créer un espace de jardinage collaboratif entre les passionnés du jardinage et les enfants du périscolaire. Au travers de ce projet porté par les Francas, il s'agit de renforcer les liens intergénérationnels. Pour cela nous sommes à la recherche d'habitants.e.s. prêts.e.s à mettre à disposition des enfants un petit bout de terrain ainsi que leurs savoirs dans ce domaine.

Les personnes intéressées peuvent se signaler à la mairie. En fonction des inscriptions un temps d'échange sera programmé afin de construire formellement le projet.

Contact : Laetitia Boileau, responsable Francas, mairie.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.